

Bordeaux, 25 mai 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les IEN 1^{er} degré

Mesdames et Messieurs les principaux de
collèges publics

S/c de Madame et Messieurs les DASEN

DAFPEN

Pierre LACUEILLE
Délégué Académique
à la Formation des Personnels
de l'Éducation Nationale

Téléphone :
05 57 57 39 78

Fax :
05 57 57 35 09

Courriel :
dafpen@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-
Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Dans un précédent courrier, je vous avais informé de ma volonté de banaliser quatre mercredis après-midi en rattrapage d'une journée de pré-rentrée et de la journée de solidarité afin de permettre la mise en œuvre de formations relatives à l'appropriation des nouveaux programmes des cycles 1, 2 et 3.

Vous avez été nombreux à me faire remonter le besoin de disposer d'une partie de ce temps de travail pour faciliter la concertation au sein des écoles et des collèges en vue de l'adaptation des projets d'école et d'établissement à la nouvelle organisation des cycles d'enseignement.

En conséquence, j'ai décidé de ne banaliser à l'échelle académique que la seule journée de pré-rentrée qui sera, comme initialement prévu, convertie en deux mercredis après-midi de formation portant sur l'appropriation des programmes des cycles 1,2 et 3.

Pour les professeurs du premier degré, ces deux mercredis après-midi viendront en complément des 18 H d'animation pédagogique intégrées à leur service. Afin de s'intégrer harmonieusement à l'ensemble du dispositif de formation qui accompagnera l'an prochain la réforme de la scolarité obligatoire, les formations inter-degrés relatives à la mise en œuvre du cycle 3 seront programmées durant les mois de novembre et de décembre 2016.

Afin de gérer au mieux les ressources en formateurs des 1^{er} et 2nd degrés, l'organisation du calendrier des formations mises en place dans le cadre de la récupération de cette journée de pré-rentrée sera arrêtée à l'échelle départementale en lien étroit avec les services académiques.



Olivier DUGRIP